



St Maurice, 18-06-2019

L'accord TELETRAVAIL est applicable dès maintenant !

Cet accord a été signé le 18 avril 2019 par l'ensemble des Organisations syndicales de VWIS, dont la CGT.

Il est donc applicable dès le lendemain de sa signature, c'est-à-dire dès le 19 avril 2019.

Si vous avez des difficultés sur la lecture ou l'application de cet accord, la section CGT se tient à votre disposition pour vous accompagner.

Bonne journée à tous.

Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - cgt.vwis@veolia.com

Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr

Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Ne restez pas isolé, prenez votre avenir en main, **ADHEREZ A LA CGT**